

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2008

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic
Présents : 63 citoyennes et citoyens
Majorité : 32

Scrutateurs : MM. Alain Lunghi et Pascal Zwahlen

Excusés : Mme Hélène Eigenmann, MM. Daniel Angéloz, Claude Baechler, Jean-Daniel Bersier, Michel Broch, François Chenaux, Joseph Eigenmann, Marcel Mesnil et Yves Tinguely.

M. le Syndic adresse une salutation particulière à Mme Danièle Hoogewoud, qui participe à sa première assemblée communale en tant que membre de l'exécutif communal. Mme Hoogewoud est entrée en fonction le lundi 20 octobre 2008. Elle remplace M. Jean-Daniel Bersier, qui a œuvré au sein de notre exécutif depuis le 1^{er} mars 2003. M. Bersier était chargé du dicastère de l'environnement, principalement en charge de la problématique des eaux claires et des eaux usées. Par son sens très terrien de la relativité des choses, il a apporté de nouvelles visions pour régler un certain nombre de problèmes issus de ce département. Mais, M. Bersier a dû malheureusement jeté l'éponge pour des raisons familiales et professionnelles. Le Conseil communal gardera un excellent souvenir de son passage à l'exécutif communal et lui souhaite une vie accomplie et heureuse dans le cadre de son entreprise et de sa vie de famille.

Il souhaite également plein succès à notre nouvelle collègue Mme Danièle Hoogewoud, qui par ses compétences, apportera également un nouvel éclairage dans le traitement des dossiers des eaux claires et usées, puisqu'elle a hérité du dicastère de l'environnement.

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

- l'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;
- l'affichage de la convocation au pilier public ;
- l'envoi d'une convocation « tous ménages ».

Au nom du Conseil communal, il propose une modification de l'ordre du jour, soit la suppression du point 5 : Election d'un membre de la commission de l'aménagement. Ce retrait est imposé par l'application de l'art. 87 de la loi sur l'aménagement du territoire qui impose que la majorité des membres de la commission de l'aménagement soit élue par l'Assemblée. Or, une mauvaise transmission d'informations ou une interprétation erronée de la situation nous a fait penser qu'il appartenait à l'Assemblée d'élire le-la remplaçant (e) de Mme Danièle Hoogewoud. Après publication du bulletin d'information, nous nous sommes rendus compte que cette décision était du ressort exclusif du Conseil communal. De ce fait, ce point ne peut plus figurer à l'ordre du jour.

En conséquence, l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mardi 2 septembre 2008. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Planification financière 2009-2013 ;
3. Budget de fonctionnement 2009 ;
4. Budget des investissements 2009 ;
 - 4.1 Vente d'une parcelle de terrain ;
5. Divers

Aucune remarque n'est formulée en ce qui concerne le tractanda. L'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 2 SEPTEMBRE 2008

M. le Syndic informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 2 septembre 2008 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 2 septembre 2008.

2. Planification financière 2009 - 2013

M. Olivier Spang, Conseiller communal, présente la planification en rappelant les bases légales en la matière mentionnées dans le bulletin d'information no 7 du 16 décembre 2008.

1. Construction du plan financier

Le plan financier 2009-2013 a été adapté en intégrant les nouvelles données, aussi bien du compte d'exploitation, du plan d'investissements et de l'évolution des charges d'exploitation à venir.

La construction du plan financier pour les cinq prochaines années a été réalisée au moyen d'une application Excel en suivant différentes étapes :

- a) **Analyse des comptes d'exploitation des années 2004 à 2008** : une année a été rajoutée aux comptes d'exploitation réels et budgétés (2008-2009), auxquels on applique l'apurement (élimination) de toutes les charges et recettes extraordinaires qui empêchent la comparaison.
- b) Intégration de ces évolutions passées dans le **calcul des comptes d'exploitation des cinq prochaines années 2009 à 2013**, en tenant compte de l'évolution démographique.
- c) Application de diverses hypothèses: croissance de la population pour les 5 prochaines années évaluée à 8%, taux de croissance moyen des charges de 2%, taux de croissance des recettes fiscales de 2%, taux moyens d'intérêts de 3%, etc. Par ailleurs, certaines corrections après analyse sont appliqués. Ils correspondent à des montants de charges d'exploitation qui vont s'éteindre après être terminés : Fr. -70'000 pour les investissements de Bertigny III (dès 2010) et Fr. -50'000 pour les investissements de la STEP (dès 2011). Ces opérations produisent les **résultats prévisionnels d'exercice** suivants :

2009	2010	2011	2012	2013
262	79'572	148'476	167'444	186'370

- d) Le plan d'investissements a été également révisé ; il définit les intentions du Conseil communal pour les projets futurs et permet d'analyser les engagements futurs auxquels la commune se trouvera confrontée. Ces investissements, ainsi que les emprunts nécessaires pour les réaliser, auront des conséquences sur les comptes d'exploitation annuels : intérêts et amortissements supplémentaires qui sont déduits du résultat d'exercice pour donner le résultat d'exercice après investissements.

Plan des investissements 2009-2013

	2009	2010	2011	2012	2013
0. Administration :	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
<i>Transfert des locaux administratifs/zone centre</i>	1'500'000	3'000'000			
Centrale de chauffage	500'000				
1. Ordre Public :					
<i>Ancienne forge</i>	200'000				
2. Enseignement :					
<i>Rénovation bâtiment scolaire</i>	60'000	400'000	400'000		
<i>Construction préau</i>	115'000				
3. Culture					
<i>Participation aux infr.culturelles</i>	300'000	300'000			
<i>Piste de Skater-Hockey Givisiez</i>	50'000				
4. Santé					
Le Manoir			200'000	200'000	
6. Transports et commun.					
<i>Chemins pédestres</i>	50'000		100'000		
<i>Routes / entretien</i>	100'00		100'000		
Modération de trafic et abri de bus	50'000				
7. Environnement/aménagement					
<i>Taxes de raccordement</i>	-30'000	-50'000	-30'000	-30'000	-30'000
<i>Construction de canalisations eau potable</i>	100'000	50'000	50'000	50'000	50'000
<i>Taxes de raccordement</i>	-60'000	-100'000	-60'000	-60'000	-60'000
<i>Réfection des collecteurs</i>	300'000				
<i>Endiguement du Tigulet</i>	23'000				
<i>Plan aménagement</i>	8'000				
<i>Collecteurs selon PGEE</i>	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
<i>Chapelle mortuaire de Belfaux</i>	150'000				
9. Finances et impôts					
<i>Vente de terrain</i>	-2'750'000				
Total investissement net	966'000	3'900'000	1'060'000	460'000	260'000
./. Prélèvements sur réserve	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
./. Amortissements obligatoires	440'000	464'000	462'000	440'000	420'000
NOUVEL EMPRUNT	476'000	3'386'000	548'000	-30'000	-210'000

- e) Chaque investissement sera chaque fois soumis à la procédure usuelle pour approbation. Il ne s'agit là que d'un plan à moyen terme.
- f) Ces nouveaux investissements, ainsi que certains choix de la commune, vont également avoir comme conséquences des charges d'exploitation nouvelles qui sont à leur tour déduites de ce résultat pour donner le Résultat d'exercice final.

Planification financière

	2009	2010	2011	2012	2013
Prévisions du résultat	262	79'572	148'476	167'444	186'370
Intérêts nouveaux emprunts	10'832	101'580	16'440	-900	-6'300
Nouvelles charges					
Bâtiment administratif			15'000	15'000	15'000
Poste de concierge			40'000	40'000	40'000
Poste administratif			50'000	80'000	80'000
Résultat exercice final	-10'570	-22'008	27'036	31'544	45'070

Remarque :

La dette actuelle à fin 2007 se monte à 10.5 Mio

La dette prévisionnelle en 2013 serait de 15 Mio en suivant ce plan financier.

2. Conclusion

Ce plan financier est le deuxième réalisé. Nous n'avons pas changé de méthode de travail et nous sommes toujours dans une phase de mise en œuvre de cet outil de gestion. Chaque année supplémentaire nous donnera de nouveaux éléments de comparaison dans le temps nous permettant de voir si les perspectives et hypothèses définies sont correctes.

Nous avons adapté une partie des hypothèses utilisées pour évaluer les charges à venir et avons également affiné le plan des investissements en fonction des décisions et projets discutés au Conseil communal.

Le plan financier représente une boussole permettant de fixer le cap de la commune. Il sert d'aide à la décision et de soutien à la volonté de la commune de maîtriser ses charges. En effet, seule une stricte maîtrise de ses charges propres permettra à la commune de supporter les charges nouvelles qui s'annoncent.

En conclusion, on peut voir que les perspectives sont bonnes pour les prochaines années, avec d'importants investissements à réaliser, tout en disposant d'une capacité financière nous permettant de les assumer. Bien entendu, la dette va croître, mais la capacité de remboursement de celle-ci nous permet de l'envisager sereinement. La charge fiscale actuelle de la commune devrait pouvoir être ainsi maintenue à court voire moyen terme, sauf bien sûr si de nouvelles réductions d'impôts cantonaux produisent encore des baisses au niveau des recettes communales ou si le canton se décharge encore de tâches sur les communes.

M. Claude Mindel constate que la dette communale passera à 15 millions, soit une augmentation de 50%. Cette augmentation lui paraît très élevée.

M. Olivier Spang, Conseiller communal, dit que cette augmentation a également préoccupé la commission financière et le Conseil communal. Toutefois, cette augmentation est à mettre en compte à l'évolution de la population et est nécessaire pour réaliser les besoins de la collectivité. Toutefois, le revenu fiscal permet d'assurer les frais financiers y relatifs. Etant donné que l'évaluation des recettes extraordinaires n'a pas été surévaluée, nous devrions être en-dessous de la dette prévisionnelle de 15 millions en 2013.

M. Albert Lambelet, Syndic, précise que la commune a la possibilité de couvrir les charges financières de la dette. Elle est toutefois nécessaire pour servir les besoins en infrastructures de la population.

3. Budget de fonctionnement 2009

M. Olivier Spang, Conseiller communal, présente le budget de fonctionnement 2009 conformément aux informations suivantes :

Le compte de fonctionnement pour l'année 2009 présente les résultats suivants :

Total des recettes	9'166'162.00
Total des charges	9'176'532.00
Excédent de dépenses	-10'370.00

En matière de politique salariale pour les employés de l'administration et de l'édilité, le Conseil communal a appliqué les principes de la loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg. Le Conseil communal établira, dans le courant du mois de janvier 2009, le montant des traitements de chaque collaborateur en tenant compte de l'indice définitif. Il précise qu'il a été tenu compte d'une indexation à 2,6 % pour l'établissement du budget, alors que le taux sera à 2 %.

Analyse par dicastère

Nous vous proposons un aperçu de la part de chaque dicastère en terme de charges et de produits :

Désignation	Budget 2009	
	Charges	Produits
Administration	665'125.00	105'750.00
Ordre public	218'295.00	34'500.00
Enseignement	3'289'874.00	86'950.00
Culte, culture et loisirs	326'289.00	23'800.00
Santé	744'762.00	12'000.00
Affaires sociales	1'284'857.00	86'038.00
Transports et comm.	900'568.00	110'675.00
Aménagement / environnement	836'610.00	646'450.00
Economie	25'952.00	
Finances et impôts	884'200.00	8'059'999.00
TOTAL	9'176'532.00	9'166'162.00

Administration

Pour ce dicastère, nous enregistrons une augmentation de 1.60 % ou Fr. 8'835.- des charges nettes de ce dicastère qui s'explique principalement par l'augmentation des charges salariales compensées par certaines diminutions de charges.

Ordre public

Pours ce chapitre nous constatons une diminution de 7,49 %, justifiée par l'analyse des comptes suivants :

No	Comptes	Explications
10.35 2	Frais de tutelles	Augmentation de Fr. 8'400.-- en raison de l'engagement d'une personne supplémentaire à partir du 1.7.2009.
11.35 2	Police intercommunale	Diminution de Fr. 13'500.-- en fonction de la diminution de l'effectif des agents.
14.43 0	Taxes d'exemption	Augmentation de Fr. 1'000.--
14.43 5	Prestations des pompiers	Nouvelles recettes Fr. 3'000.--

Enseignement

Nous enregistrons une importante augmentation de Fr. 552'694.-- ou 20,85 % de charges nettes de ce dicastère qui s'explique dans les postes suivants :

No	Comptes	Explications
21.351	Ecole primaire	+ Fr. 73'425.--, charges liées
21.352.1	CO	+ Fr. 62'000.--, charges liées
22.351.10	Ecoles spécialisées	+ Fr. 360'200.-- dépenses transférées du chapitre des affaires sociales. En contre-partie cette charge est en diminution du compte 55.351
22.366	Logopédie, psychologie	+ Fr. 41'304.-- transfert de certaines charges aux communes en raison de la diminution de la subvention cantonale.

Le total de l'accroissement de ces 4 charges liées s'élève à Fr. 536'929.--.

Culte, culture et loisirs

Ce dicastère enregistre une variation de 6,56 %. Nous constatons une augmentation globale des charges de Fr. 18'614.--. Cette augmentation s'explique dans les chapitres suivants :

No	Comptes	Explications
30.351	Conservatoire	- Fr. 15'100.--
34.365.6	Diverses participations	+ Fr. 32'000.-- participation communale pour l'exploitation d'une patinoire intercommunale à Givisiez

Santé

Ce dicastère est soumis aux principes des charges liées.

Affaires sociales

La diminution des charges de ce dicastère, qui s'élève à Fr. 271'526.-- provient du transfert des charges relatives aux écoles spécialisées pour personnes handicapées dans le dicastère des écoles. Il précise que le coût de l'accueil extrascolaire s'élève à Fr. 100'000.--. La commune assure le 50 % des charges. L'augmentation de la participation des parents est justifiée en raison de la diminution de la subvention fédérale.

Transports et communication

Les augmentations de charges de ce chapitre peuvent être expliquées principalement par l'indexation des salaires et des charges sociales.

Aménagement et environnement

Pour ce dicastère, nous enregistrons une stabilité des dépenses.

Economie

Nous enregistrons une diminution des charges de Fr. 5'252.--.

Finances et impôts

L'explication concernant cette augmentation de recettes nettes de l'ordre de Fr. 400'972.-- trouve sa source dans plusieurs éléments.

No	Comptes	Explications
90.400.0	Impôt sur le revenu	+Fr. 190'000.-- ce montant budgété a été calculé sur la base des données du Service cantonal des contributions, du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (année 2006), corrigé par nos propres évaluations sur la base des facturations établies jusqu'au mois d'octobre 2008 et de l'évolution prévisible de la population. Il est également tenu compte des baisses de l'impôt cantonal.
90.400.2	Impôt à la source	+Fr. 7'000.--
90.401.0	Impôt bénéfice	+Fr. 19'000.--
90.402.0	Contribution immobilière	+Fr. 20'000.-- en raison de l'augmentation des immeubles
90.403	Gains immobiliers	+Fr. 20'000.--
90.441.0	Impôt sur les véhicules	+Fr.11'000.--, selon les calculs établis par l'ONC et l'augmentation des véhicules.
340.322	Intérêts	+Fr. 27'000.--
940.330	Amortissements	- Fr. 80'000.--
942.423.0	Locations	+Fr. 18'980.-- location de l'appartement de l'ancienne forge
99.451.1	Ecole enfantine	+Fr. 70'000.-- part. du canton pour la 2 ^{ème} enfantine

M. Bertrand Baumann, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière : «La commission financière a procédé à un examen détaillé du budget de fonctionnement 2009. Elle n'a pas à se prononcer sur chaque rubrique. La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2009 présentant un excédent de dépenses de Fr. 10'370.--. »

Au vote, l'Assemblée communale, par 62 voix et une abstention, approuve le budget de fonctionnement 2009.

4. Budget des investissements 2009

M. Olivier Spang, Conseiller communal présente le budget des investissements 2009 :

1. Les investissements dont les objets ont déjà été votés lors d'assemblées précédentes :

	DEPENSES 2009	RECETTES 2009
Construction d'un préau	115'000.00	
Construction d'une chapelle mortuaire	150'000.00	
Participation EETI	23'000.00	
Révision plan aménagement local	8'000.00	
Transformation ancienne forge	200'000.00	

Les investissements dont les objets doivent être votés lors de l'assemblée du 16 décembre 2008:

Vente d'une parcelle de terrain		250'000.00
---------------------------------	--	------------

2. Les investissements dont les objets seront votés ultérieurement :

Immeuble administratif	4'500'000.00	
Construction d'une centrale de chauffage	500'000.00	
Rénovation des bâtiments scolaires	60'000.00	
Piste de Skater-Hockey à Givisiez	50'000.00	
Réfection du réseau routier	100'000.00	
Chemins pédestres	50'000.00	
Abri de bus et modération de trafic	50'000.00	
Construction de conduites eau potable	100'000.00	30'000.00
Construction et réfection des collecteurs	300'000.00	60'000.00
Assainissement eaux de surface	300'000.00	
Vente de terrain		2'500'000.00

3. Récapitulation

	DEPENSES 2008	RECETTES 2008
Investissements bruts	6'506'000.00	2'840'000.00
Investissements nets	3'666'000.00	

4.1. Vente d'une parcelle de terrain

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Verna-Ouest, la commune de Corminboeuf est encore propriétaire d'une parcelle de terrain en zone à bâtir. Cette parcelle d'une surface d'env. 1'020 m² à détacher de l'art. 695 du registre foncier de la commune de Corminboeuf, est située en bordure de la route de Belfaux. La surface définitive sera déterminée en fonction de la limite à respecter avec le bâtiment de l'ancienne forge en cours de rénovation.

Le Conseil communal demande donc à l'Assemblée communale de vendre cette surface pour un prix correspondant au prix du marché actuel.

M. Heinrich Liechti relève que la commune a décidé de refaire l'ancienne forge dans le but de maintenir un patrimoine. Or, la réalisation n'est pas le résultat recherché. Il demande si l'affectation de cette parcelle est destinée à une activité.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que l'affectation de cette parcelle est uniquement réservée à l'habitation. Au sujet de la rénovation de l'ancienne forge, il informe que certains éléments n'étaient pas connus lors de la demande de crédit. En effet, lors de la mise en chantier des travaux, nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas possible de maintenir les fondations. Après réflexion, le CC a décidé de maintenir le projet pour éviter de perdre une importante surface sur le reste de la parcelle.

Au vote, l'Assemblée communale, par 55 voix et une abstention, autorise le Conseil communal à vendre la parcelle art. 695 du registre foncier de la commune de Corminboeuf au prix du marché.

8. Divers

Mme Laurence Wyss, membre de la commission de l'environnement, a le plaisir de présenter le résultat du concours d'embellissement 2008 organisé par la commission d'environnement. Comme les années précédentes, la commission a organisé et planifié un concours d'embellissement qui vise à motiver et à récompenser les efforts particuliers des habitants de notre commune. Au nom de la commune, nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont investis pour donner à notre village une note de beauté qui fait que nous nous sentons si bien dans cet espace corminois, merveilleusement bien fleuri. Elle se fait un plaisir de remettre les prix attribués conformément au tableau ci-après :

Catégorie	Prix	Lauréats
<i>Ferme</i>	<i>1^{er}</i>	<i>Ferme de Nonan, André et Anne-Claire Pittet</i>
<i>Villa</i>	<i>1^{er}</i>	<i>M. et Mme Francis et Magolna Rubin, Ch. de la Prairie 8</i>
	<i>2^{ème}</i>	<i>M. et Mme Thierry et Joëlle Soder, Imp. de la Forge 15</i>
	<i>3^{ème}</i>	<i>M. François Blancpain, Rte de Nonan 3</i>
<i>Parterres</i>	<i>1^{er}</i>	<i>M. et Mme Roland et Germaine Jacot, Imp. du Plattet 10</i>
	<i>2^{ème}</i>	<i>M. Juan-Carlos Gonzales, Imp. des Chênes 12</i>
	<i>3^{ème}</i>	<i>Mme Françoise Demierre et M. et Mme Jacques et Anne Schmitt-Demierre</i>
<i>Potagers</i>		<i>M. et Mme Henri et Anne-Marie Perroset, Ch. des Avudrans 2</i>

M. Georges Guex demande si la commune a prévu d'élire une commission de naturalisations.

M. Albert Lambelet, Syndic, informe que le Conseil communal traitera ce dossier dans le courant du mois de janvier 2009.

M. François Angéloz signale que la ligne de bus Fribourg-Corminboeuf présente une lacune. En effet, il constate aucun abri de bus à l'arrêt du quartier d'Amont et de ce fait, les utilisateurs n'ont aucune possibilité de se mettre à l'abri.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le Conseil communal examine depuis 12 ans la possibilité de construire un abri de bus à cet endroit. Malheureusement, il n'a toujours pas trouvé la clé avec le propriétaire concerné en vue d'une cession de terrain. Le propriétaire a certains arguments à faire valoir. Le Conseil communal a préparé un projet dans le courant 2008. Toutefois, il a été refusé par le service des ponts et chaussées. Actuellement, une réunion avec le propriétaire est prévue pour trouver une solution. Le Conseil communal entreprendra toutes les démarches en vue de trouver une solution pour réaliser ce projet.

Mme Marie-Cécile Donzé-Maret relève qu'il y a un magnifique arrêt de bus à la route de Givisiez. Toutefois, elle constate qu'il y a un problème d'évacuation de l'eau du sol.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le Conseil communal examinera le problème.

M. Jean-Marie Boin relève le problème de la récupération des ordures ménagères du quartier du Plattet. En effet, il est difficile de demander aux personnes âgées de déposer les sacs avant 0700 heures le matin. Il se demande s'il serait possible de prévoir une benne.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le Conseil communal examinera le problème en étudiant la possibilité de modifier la tournée du ramassage qui permettrait de déposer les sacs plus tard.

La parole n'étant plus demandée, M. Albert Lambelet, Syndic, adresse ses remerciements au personnel communal, aux membres des commissions, au corps enseignant, au corps des sapeurs-pompiers, aux bénévoles de la commune et aux collègues du Conseil communal. Au nom du Conseil communal, il souhaite joyeux Noël, bonne année 2009 et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 2100 heures.

Le Syndic :

Le Secrétaire :